

**Séance du budget****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

|               |   |
|---------------|---|
| Date et heure | Lundi 14 décembre 2020, de 20h00 à 23h00  |
| Lieu          | Salle de Bresse, Vétroz   |
| Présents      | 25 conseillers généraux.<br>Conseil municipal : Olivier Cottagnoud (président), Fabrice Germanier, Lydia Moix, Fabien Papilloud, Stéphane Papilloud.<br>Public : ~0, presse : 0 |
| Excusés       | Mégane Porcellana, Ana Gross, David Marclay, Jeton Rexhepi, Yann Gauteron.  |

**Ordre du jour :**

|  |    |
|--|----|
| 1. Approbation de l'ordre du jour .....  | 1  |
| 2. Approbation du PV de la séance du 2 novembre 2020 .....                               | 2  |
| 3. Demande de crédit complémentaire pour la lutte contre le gel .....                    | 2  |
| 4. Demande de crédit supplémentaire pour la parcelle d'Armasuisse .....                  | 4  |
| 5. Demande de crédit supplémentaire pour la conduite Balavaud – Plan-de-la-Trouille..... | 4  |
| 6. Demande de crédit supplémentaire eau et irrigation des Charmilles et du Levant .....  | 5  |
| 7. Coefficient d'impôt et taux d'indexation.....   | 6  |
| 8. Budget 2021 .....   | 6  |
| 9. Présentation du plan financier 2022-2025 .....  | 9  |
| 10. Postulat UDC « Parc de loisir en plein cœur du village » .....                       | 9  |
| 11. Informations de la part de l'exécutif .....  | 10 |
| 12. Divers .....   | 11 |

**DÉLIBÉRATIONS**

Le président, M. Pierre-Michel Venetz, ouvre la séance et annonce les personnes excusées.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Dominique Kuster, lit l'ordre du jour.

Tous les groupes acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

*L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.*

## **2. APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020**

Tous les groupes entrent en matière

M. Pascal Coudray fait remarquer que la nomination de la présidence de la Cogest n'a pas été faite selon le règlement et qu'il n'a pas démissionné de la Cogest, mais s'est fait simplement remplacer par sa suppléante jusqu'à la fin de la législature.

*Le procès-verbal de la séance plénière du 2 novembre 2020 est accepté à l'unanimité.*

## **3. DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA LUTTE CONTRE LE GEL**

Pierre-Michel Venetz passe la parole à Stéphane Papilloud.

### ***MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL***

---

La Municipalité a décidé d'englober les frais du réseau secondaire, dans les 10 ans de remboursement, afin d'éviter d'encaisser X francs au m<sup>2</sup> par propriétaire et de grever ces vigneron, d'englober ces montants dans le crédit complémentaire. Il y a également des dépassements de crédits, au départ nous étions partis sur 10 puits, maintenant nous sommes sur 12 puits, pour étendre l'irrigation également sur le reste du village. C'est pourquoi nous vous demandons l'octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 2'208'521.- TTC relatif au projet de lutte contre le gel dans la plaine viticole de Vétroz.

### ***RAPPORT DE LA COGEST***

---

Le rapporteur de la Cogest, Daniel Roh, conformément au mandat qui a été confié à la Cogest le 10.10.2020 par le bureau du CG, a étudié la demande de crédit complémentaire. Il ne va lire un unique rapport pour les 4 demandes qui ont été faite. Il remercie Florent Favre pour les bases légales qu'il a fourni. Il remercie la Commune pour avoir fait ces demandes, la Cogest a été un peu prise à dépourvu, n'ayant pas l'habitude de faire ce genre rapport, des questions ont été posées à la Commune, les réponses ont été transmises aux membres de la Cogest via le rapport. Au niveau des votes, la Cogest tient à rappeler que le projet de lutte contre le gel et l'eau disponible. En cas de manque d'eau, ce qui est le cas actuellement, le projet devra être stoppé. Cela amènera des nouveaux coûts, car les subventions liées à ce projet ne seraient plus allouées. Suites à ces remarques, la Cogest recommande à l'unanimité des 7 membres présents, l'acceptation d'un crédit complémentaire relatif le projet de lutte contre le gel dans plaine viticole de Vétroz proposé par le Conseil Municipal et d'autoriser les emprunts que ce dernier implique.

### ***DISCUSSION***

---

Tous les groupes entrent en matière.

M. P. Coudray demande où en sont les pompages. Stéphane Papilloud (SP) forage au puits numéro huit qui n'a pas donné satisfaction au niveau des débits nécessaires. Il faut savoir qu'il faut plus de 4'000 litres/minute et nous n'avons que 900 litres/minute. Ces résultats ne sont pas vraiment surprenant, puisque nous savions que c'est le puits le plus faible. Il est envisagé avec l'accord du canton, les services agricoles et tous les concernés, de faire deux nouveaux carottages jusqu'à 65 m au maximum. Un vers les locaux d'Armasuisse et les voies CFF et l'autre plus près de stand de tir. Si les résultats ne sont pas bons, le projet sera abandonné. L'Etat du Valais est entièrement derrière nous. Nous avons reçu, la semaine passée, l'accord de subventionnement pour les frais supplémentaires engendrés par ces forages et au même niveau que pour le reste. Selon Samuel Besse, c'est un projet qui leur tient également à cœur. Selon M. Tissières, bureau du géologue, ils sont persuadés que la nappe donnera satisfaction

sur l'ensemble du Botza. Il y a eu séance la semaine passée, on attend de recevoir les offres pour les carottages. Il y a aussi une question de RC entreprise géomètre qui se pose, car les études ont peut-être été menées à la légère. On a demandé un avis de droit auprès du juriste du service agricole de l'Etat du Valais. On attend la réponse de Samuel Besse. Puis on reprendra contact avec Tissières, Orlati et toutes les personnes concernées par ce forage.

M. P. Coudray demande si tous les frais déjà engagés seront toujours subventionnés en cas d'arrêt ? M. SP précise que les frais engagés sont couverts, une somme d'environ 200'000.- resterait à la charge de la Commune. Si le projet de lutte contre le gel est abandonné, un nouveau projet d'irrigation prendra le relais, à savoir que tout le réseau d'irrigation du Botza est à refaire dans les 5 prochaines années. Avec le projet de lutte contre le gel, on aurait pu le refaire sans trop passer à la caisse grâce aux subventions et la participation des propriétaires. Là, d'après le service agricole, si l'on ne peut pas la lutte contre le gel, on fera moins de puits, mais on partira sur l'irrigation afin de mettre à jour toutes ces conduites d'irrigation avec la subvention canton.

M. P. Coudray (PC) rappelle, qu'au moment de crédit d'engagement pour le lequel on nous avait forcé un petit peu, on nous avait dit que les travaux seraient terminés pour le printemps 2020. Comme cela va actuellement, quand pensez-vous que ces travaux seront effectifs ? SP dit que les travaux pourront commencer dès que les résultats des forages seront là. Il faut malheureusement oublier la projection d'utilisation de cette lutte contre le gel prévue pour mars 2021. Elle sera, normalement, en fonction à fin 2021.

Quant au supplément, il n'est pas sûr que les propriétaires soient d'accord de passer à la caisse.

M. X. Berthouzoz (XB) demande par rapport aux futurs 12 puits. Ces pompages auront un coût et on ne sait pas actuellement combien ceux qui utiliseront cette eau vont devoir payer. A-t-on calculé le prix au mètre carré ? SP informe que chaque propriétaire a reçu le prix au m2 qu'il devrait payer, y.c. celui du réseau secondaire. La seule question qui se pose est justement celle de ces carottages à savoir si les propriétaires sont d'accord de repasser à la caisse ou comment l'on va faire. XB corrige sa question qui n'était par rapport aux propriétaires, mais aux utilisateurs, eau qui sera utilisée dans le réseau, cette renforcera celle qui provient de la Lizerne. Le coût devra être réparti sur tous les utilisateurs, ceux qui ont des pelouses etc., sur la Commune. Quel sera le coût final ? SP répond qu'il faut d'abord voir la facture finale pour connaître le coût final. D'abord la lutte contre le gel. Les propriétaires paieront X et l'eau sera gratuite. Si on abandonne la lutte pour faire l'irrigation, les frais engendrés par la réfection de l'irrigation devra être répartie sur l'utilisation au m2 de cette eau. L'eau d'irrigation de la Lizerne, ce n'est pas elle que l'on paie, c'est les machines que l'on paie. XB dit que c'est pour cela qu'il avait besoin de ces informations car il voit que l'impact des coûts n'a pas été calculé.

XB vous allez augmenter la profondeur des puits, allez-vous entrer en concurrence avec les puits qui sert de l'eau potable du Botza ? .SP dit pas du tout.

PC questionne par rapport au message. Il souligne que les montants inférieurs à 3000.- doivent être payés en une fois, alors qu'au premier crédit, la question avait déjà été posée sur le pourquoi ceux qui ont une facture plus grande, ont la possibilité de payer sur 10ans et pas ceux des 3000.- ? 2<sup>ème</sup> question, ceux qui paient sur 10 ans, ont-ils des intérêts ou ce sera le montant effectif de travaux ? SP, ce sera certainement le montant effectif des travaux, n'ont pas encore déterminé cela. Pour le paiement des 3000.-, celui qui peut en une fois peut le faire, celui qui veut payer sur 10 ans, paiera sur 10 ans au prix du m2.

## **VOTE**

---

*Le crédit complémentaire est accepté par 19 oui, 4 non et 1 abstention.*

#### **4. DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE POUR LA PARCELLE D'ARMASUISSE**

Demande d'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 481'280.- TTC relatif à l'achat de la parcelle d'Armasuisse N° 11'673 et de ses dépendances. PMV passe la parole au président de la municipalité

##### ***MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL***

---

M. Olivier Cottagnoud, salue l'assemblée. Comme je vous l'ai annoncé lors d'une séance plénière cette année, nous avons l'opportunité d'acheter le local de l'Armée près du stand de tir. Jusqu'à maintenant nous louions les locaux sous le bâtiment du Concordia plus un petit local dans le village. Avec cet achat, nous pouvons épargner ces quelques 30'000. — de location annuelle de ces 2 locaux. On s'épargne également la mise à niveau du local actuel, qui ne répond plus aux normes. Nous avons cette bonne opportunité d'acheter ces 2 locaux, plus la parcelle, ce qui nous fait aussi économiser plus de 3'000'000. — pour la construction d'un nouveau local pour les Travaux publics qui était projeté aussi vers le stand de tir. Une telle opportunité est à ne pas manquer. C'est pourquoi nous vous soumettons ce soir la demande de crédit complémentaire.

##### ***RAPPORT DE LA COGEST***

---

Daniel Roh, rapporteur de la Cogest, dit qu'il n'y pas eu de grande discussion sur ce point, mis à part le découpage particulier de l'offre de vente. La Cogest recommande à l'unanimité des 7 membres présents, l'acceptation d'un crédit complémentaire pour l'achat de la parcelle et de ces dépendances d'Armasuisse par le Conseil Municipal et d'autoriser les emprunts que ce dernier implique.

##### ***DISCUSSION***

---

Tous les groupes entrent en matière.

##### ***VOTE***

---

*Le crédit supplémentaire est accepté à l'unanimité.*

#### **5. DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE POUR LA CONDUITE BALAVAUD – PLAN-DE-LA-TROUILLE**

Demande d'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 315'000 TTC relatif au renouvellement de la conduite d'adduction d'irrigation Balavaud – Plan-de-la-Trouille.

##### ***MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL***

---

M. S. Papilloud ces travaux ont été décidés en même temps que le maintien des vignes en terrasse. Il faut refaire les conduites et les alimenter par le centre de pompage Lizerne – Plan-de-la-Trouille. Avec l'office cantonal des améliorations structurelles et les différents départements de l'Etat qui ont donné réponse en octobre 2019, tous les travaux n'ont pas pu être faits étant donné que nous avons stoppé dès que cela a été mis en charge Mars 2020 pour l'irrigation. C'est des travaux qui ont été fait ces années. Ces 315'000. —sont pour payer la fin des travaux

**RAPPORT DE LA COGEST**

---

La Cogest a posé une question pour vérifier si les montants correspondaient à ceux demandés en 2019. Cela était le cas. La Cogest recommande à l'unanimité des 7 membres présents, l'acceptation d'un crédit supplémentaire relatif à la conduite d'adduction d'irrigation Balavaud-Plan-de-la-Trouille proposé par le Conseil Municipal et d'autoriser les emprunts que ce dernier implique recommande l'acceptation du crédit.

**DISCUSSION**

---

Tous les groupes entrent en matière.

**VOTE**

---

*Le crédit supplémentaire est accepté à l'unanimité.*

**6. DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE EAU ET IRRIGATION DES CHARMILLES ET DU LEVANT**

Demande d'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 350'000 TTC relatif au réseau d'eau potable et à l'équipement en eau d'irrigation des routes des Charmilles et du Levant.

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL**

---

M. Stéphane Papilloud confirmant le message municipal qui vous a été envoyé, plusieurs points ont été mis au budget 2020. Plusieurs choses n'ont pas pu être réalisées, notamment avec le consortage de Motelon. La Municipalité a décidé avec le Service technique, d'avancer ses installations d'eau d'irrigation puisque qu'avec la pose des compteurs d'eau potable sur plusieurs années et parce que des travaux devaient être fait sur la rue des Charmilles et du Levant, d'y installer l'eau d'irrigation. Voilà la raison de cette demande pour des travaux qui ont lieu un peu plus vite que ce qui était prévu.

**RAPPORT DE LA COGEST**

---

Daniel Roh rappelle que la Cogest n'avait pas de questions vis-à-vis de Balavaud – Plan-de-la-Trouille sur cette partie-ci du projet.

La Cogest recommande à l'unanimité des 7 membres présents, l'acceptation d'un crédit supplémentaire relatif au réseau d'eau potable et à l'équipement en eau d'irrigation des routes des Charmilles et du Levant proposé par le Conseil Municipal.

**DISCUSSION**

---

Tous les groupes entrent en matière.

**VOTE**

---

*Le crédit supplémentaire est accepté à l'unanimité.*

## **7. COEFFICIENT D'IMPÔT ET TAUX D'INDEXATION**

En application de la réglementation, le CG délibère et décide de l'approbation du coefficient et du taux d'indexation des revenus imposables. Actuellement ceux se situent à 1.15 et 160%. Pour rappel, le coefficient et le taux d'indexation sont votés séparément.

### ***PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF***

---

M. Olivier Cottagnoud depuis 10 ans nous sommes à 1.15. Nos rentrées fiscales nous permettent de faire face aux investissements prévus pour 2021. Selon nos estimations, il en va de même pour les années à venir même si la situation, vous le verrez dans le plan financier un peu plus tard, devient un peu plus difficile. Mais pour 2021, le CM vous propose de maintenir de coefficient à 1.15. Pour le taux d'indexation à 160%, comme pour le coefficient, nous permet de faire face à nos obligations financières.

### ***DISCUSSION***

---

Tous les groupes entrent en matière sur les deux objets.

### ***VOTE***

---

*Le coefficient d'impôt de 1.15 est accepté à l'unanimité.*

*Le taux d'indexation de 160% est accepté à l'unanimité.*

## **8. BUDGET 2021**

En préambule, PMV, précise que les Conseillers généraux ont reçu, avec leur convocation, un exemplaire du budget 2021, certains documents explications ainsi que le rapport de la Commission de gestion. Le vote du budget se fait rubrique par rubrique.

### ***PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF***

---

Le Président de la Municipalité présente les points importants du budget municipal. Concernant le personnel communal, il n'y a pas de renchérissement octroyé, maintien du coefficient d'impôt et du taux d'indexation. Revenus totaux estimés 25'000'000.-, les charges de fonctionnement sont estimés 22'500'000.-, la marge d'autofinancement prévisionnelle est de l'ordre de 3'300'000.- en augmentation à 250'000.- par rapport à celle qui a été budgétée pour l'exercice 2020.

Les investissements bruts se montent à 22'000'000.-, les recettes d'investissement (subvention) 9'600'000.--. Investissements nets : 12'400'000.-.

Evolution de la dette nette par habitant, projetée à fin 2021: 5'170.- On est dans un endettement important. Il faut rester attentif. Depuis 2 ans et pendant encore 3 à 4 ans, nous sommes dans un cycle d'investissements importants.

Il remercie la Commission de gestion pour son travail ainsi que tous les Conseillers généraux.

### ***DISCUSSION***

---

Tous les groupes entrent en matière.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**

---

D. Roh dit, conformément au mandat qui lui a été confié par les dispositions en vigueur, la Cogest a établi son rapport. Depuis quelques années, la Cogest a demandé un retour sur les activités de l'Asov : nombre d'enfants présents, bilan des activités. A ce jour, aucune de ces demandes n'a été pleinement satisfaite, ou souvent des réponses incomplètes. La Cogest souhaite qu'à l'avenir elle reçoive des réponses complètes, sinon elle sans cela les futures demandes d'augmentation de budget pour ce poste se verront remise en questions.

La Cogest a relevé la qualité des réponses écrites fournies par le Service technique pour les comptes concernant, les routes, le réseau des égouts et le réseau d'irrigation. La Cogest remercie les services communaux pour leur travail et leur précision des réponses.

Pour compte 720.318.53 concernant l'enlèvement du papier, la Cogest souhaiterait qu'elle soit divisée en deux rubriques distinctes. L'une concernant le transport de ce dernier et l'autre le traitement du papier et du carton. Cela permettra à l'avenir de mieux cerner les augmentations et les diminutions de ce poste. Concernant le montant alloué au fond de soutien à l'économie locale, la Cogest doute que ce règlement soit validé et homologué avant la fin de l'année 2021 et doute donc de l'utilisation finale de ce montant.

Au vu du montant de 28'600.- sur l'ensemble du budget communal pour les frais de téléphone, la Cogest est satisfaite d'apprendre que des discussions sont en cours pour adapter et modifier les abonnements actuels.

Concernant l'engagement de 4 nouvelles personnes au sein de l'effectif communal, la Cogest regrette que la commune n'ait pas répondu aux questions posées. Nous rappelons que tout engagement au sein de l'effectif communal doit passer par une mise au concours via le Bulletin officiel selon l'art 94 de la Loi sur les Communes. Ce qui n'a pas été le cas pour 2 des postes concernés.

La Cogest regrette de ne pas avoir été informée en temps utiles sur l'augmentation du budget lié à la rénovation de la cantine du FC Vétroz. Lors des 1ères discussions sur le budget 2020, un montant maximum de 350'000.- avait été donné. Selon les projections faites par l'architecte ce montant serait actuellement de 628'000.- TTC, sans les aménagements intérieurs. De plus, selon des discussions menées, il semblerait que ce montant soit clairement sous-évalué. En prolongement des remarques déjà formulée lors de l'examen des comptes 2019, la Cogest déplore le fait que la relation FC Vétroz – Commune : charges, subventions, location de la cantine et des terrains ne soient pas clairement définis, par exemple via une convention d'utilisation des locaux qui spécifie clairement les devoirs à tous les niveaux. Cela a amené à un manque d'entretien et à un état de délabrement du bâtiment actuel critique. La Cogest ne nie pas l'urgence de la rénovation de ce dernier, mais déplore, une fois de plus, d'être mis devant le fait accompli avec un projet qui n'est pas abouti. La Cogest reste convaincue que le bâtiment et ses aménagements intérieurs doivent demeurer la propriété de la Commune.

Concernant le couvert prévu dans le plan financier sur la place des Vignerons, la Cogest gardera un œil attentif dans les années à venir afin de respecter le principe d'économicité.

La Cogest recommande à l'unanimité des 7 membres présents, l'acceptation du budget 2021 proposé par le Conseil Municipal et d'autoriser ce dernier à contracter les emprunts que ce dernier implique.

**DISCUSSION**

---

Le président, Pierre-Michel Venetz, ouvre la discussion au CG sur d'éventuelles questions sur le rapport de la Cogest. Il n'y a aucune remarque.

La discussion se fera dicastère par dicastère, d'abord par les comptes de fonctionnement puis par les comptes d'investissements.

**COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

---

020 316 30 impôt cantonal : M. P. Coudray demande pourquoi il y a 100% d'augmentation par rapport aux comptes 2019. M. O. Cottagnoud pense qu'il s'agit, de tête, d'un impôt sur les redevances ou sur l'énergie.... Et que ça a déjà été répondu par écrit à cette question sauf erreur. Renseignements pris, c'est le turbinage de Peteille.

P. Coudray : personnel service de police, amende de police : en quoi consiste le travail du nouvel agent de police ? M. Fabien Papilloud précise qu'il fait des tâches de circulation, de contrôle des déchets, d'amendement, prêter main forte aux agents. Il n'intervient pas au service de piquet ni dans des cas dangereux. Il va partir à l'école de police au mois de septembre. Il est prévu d'engager un autre ASP à partir de ce moment-là. Pour avoir, à terme 2 policiers et un ASP..

540 301 00 M. Yannick Cordonier fait relève ce qui a été dit dans le rapport de la Cogest. Le budget de l'ASOV est passé de 30'000 à 100'000, ce qui est 2.5 fois d'augmentation. C'est énorme au vu des jeunes qui en profitent. Fabien Papilloud prend note et fait remarquer que l'ASOV a démarré en 2016 et que les prestations augmentent, de même que la participation.

580 366 00 Aide sociale. Pascal Coudray a peur que le montant soit sous-évalué au vu de la situation. Fabrice Germanier répond que pour l'instant, il n'y a pas d'afflux de demande d'aide sociale et que sans autre signal, ils préfèrent conserver les budgets usuels.

P. Coudray 621.314.06 Il n'y a plus de loyer parking Raffort ? F. Germanier effectivement non, puis que la Commune est désormais propriétaire de cette parcelle. Elle sera bientôt placée dans la zone de construction et d'intérêt public.

P. Coudray 77 314.10 entretien des canaux. S. Papilloud, le curage des canaux ne se fait plus comme avant. Maintenant cela se fait avec l'extraction des boues, stockage et analyse par le laboratoire cantonal. Selon le degré de pollution, les boues doivent être menées dans un endroit ou un autre pour traitement et cela coûte effectivement plus cher.

Xavier Berthouzoz 700.331.07 augmentation notable de l'amortissement adduction d'eau ? Réponse non audible

X. Berthouzoz 700.380.00 explosion de cette attribution. OC, dans ce cas-là c'est un bénéfice sur l'adduction d'eau. On attribue aux financements spéciaux.

P. Coudray 801.434.04 Taxe annuelle d'irrigation variable : sur quel critère a été calculé ce montant ? OC Le règlement d'irrigation est en cours de préparation, on devait le faire pour la lutte contre le gel. C'est une estimation sur les revenus du prochain règlement.

X. Berthouzoz 801 312 00 chauffage, eau, électricité, station de pompage 80'000.--, c'est pour les 12 station de pompage d'irrigation ? OC, oui c'est pour les 12 puits.

P. Coudray 901.401.00 impôt sur les bénéfiques. Est-ce que les chiffres prévus en 2020 sont réalisés ? OC rappelle que la municipalité est généralement très prudente. Peut-être avons-nous été trop prudents. Avec la crise du Covid, nous ne le savons pas encore.

P. Coudray 940 330 00 pertes sur taxes et factures diverses, c'est quoi exactement les pertes budgétées ? OC, présume que c'est des provisions de pertes sur débiteurs douteux.

M. D. Roh : les 80'000.- sur stations de pompes il s'agit d'une réaffectation du compte 701 station de pompage qui sera réaffecté sur d'autres catégories du budget. Ce n'est donc pas les nouveaux puits.

**COMPTES D'INVESTISSEMENT**

---

P. Coudray 340.503.08 Estime que la commune devrait faire un cahier des charges précis et faire une étude qui réponde aux besoins minimum, et que le chauffage est quand-même



superflu. Il propose de mettre ce crédit à 300'000, ce qui permet de faire les travaux de réparations minimum.

F. Germanier précise que c'est la commune qui a mandaté un architecte. Le bâtiment est dans un état désastreux et nécessite des travaux conséquents. Il estime qu'un montant de 300'000 est une demi-mesure et que ça coûtera finalement plus cher. Il y a une convention qui a été signée avec le FC le 4.2.2016 et qui est reconduite tacitement jusqu'en 2026. Le FC est prêt à renégocier cette convention à partir du moment où le CG accepte d'investir.

X. Berthouzo regrette qu'il y ait toujours des dépassements et qu'il n'y a pas de version bon-marché. Si on ne fait rien, l'objet va partir en décrépidité.

Xavier Gaillard 620.501.02.049 réfection Chatelan, qu'est-ce que c'est ?

SP répond qu'il s'agit de routes qui se fissurent et que c'est une technique de réparation.

P. Coudray 620.501.02. Route T9. Pas de travaux prévus pour 2021 ?

SP dit qu'en 2021 il n'y aura que des appels d'offre et des soumissions.

P. Coudray 700.501.55 renouvellement conduite principale en lien avec le gel, demande si ce n'est pas couvert par le crédit supplémentaire ?

SP répond qu'il s'agit d'un renouvellement de conduite du moment que la route est ouverte pour d'autres travaux.

P. Coudray 801.610.02 participation privée lutte contre le gel.

SP ces montants seront encaissés en 2022 car les travaux ne seront pas finis en 2021.

#### ***PROPOS CONCLUSIF DE LA COGEST***

---

Rien à rajouter. Pas d'autres remarques.

#### ***VOTE***

---

*Le budget 2021 est accepté par 22 oui, 0 non et 3 abstentions.*

Le président remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du budget.

### **9. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2022-2025**

M. O. Cottagnoud présente le plan financier. Il rappelle que cette planification est instrument de planification à moyen terme. Le but est de mettre en évidence la tendance générale de l'évolution future. Vous avez reçu le détail avec vos documents pour ce soir.

### **10. POSTULAT UDC « PARC DE LOISIR EN PLEIN CŒUR DU VILLAGE »**

#### ***PRÉSENTATION***

---

Yannick Cordonier rappelle les points essentiels du postulat. Le terrain n'est pas fondamentalement modifié et les zones d'assolement ne sont pas affectées durablement.

#### ***DISCUSSION***

---

O. Cottagnoud précise que les parkings et plans d'eau permanents ne sont pas compatibles avec les surfaces d'assolement. YC précise que le parking peut être en terre et ce serait compatible, un petit plan d'eau peut être comblé.

S. Papilloud précise que le rehaussement est déjà prévu avec la terre des torrents ouest.

Cédric Richard rappelle que le postulat demande une étude, et que cette étude peut reprendre tout ou partie de la proposition.

Fatima Udry estime que c'est une bonne idée, si le projet n'est pas trop cher.

Monique Roh-Roduit trouve le projet intéressant, car il délocaliserait certaines activités du centre du village au profit de la tranquillité des gens qui y vivent. Elle rappelle que tous les jeunes ne sont pas intéressés par les sociétés locales et qu'il y a peu d'endroits à disposition.

S. Papilloud dit qu'il est vrai que Vétroz devient une cité dortoir. Mais les gens ne participent plus aux manifestations du village. Peut-être qu'ils sont plus citadins, participent à des sociétés en ville ? Il trouve ce projet magnifique, mais c'est promettre du rêve aux gens. C'est un projet qui ne se fera jamais. Il faut être réaliste, on ne peut pas prendre 5-6000m<sup>2</sup> pour faire un lieu pour se promener. Il y a le biotope dont on peut faire le tour avec les enfants. On veut de la mobilité douce à Vétroz et on plante 80 places de parcs dont 30 permanentes. Il faut savoir ce que l'on veut. Veut-on des voitures qui tournent dans le quartier tous les samedis soir et nuisent au voisinage ou veut-on des parcs où l'on n'a pas peur de laisser les enfants gambader librement ?

F. Papilloud informe que l'Asov n'est plus comme à l'époque et propose des activités variées. Il y a la Suisse bouge, pleins de manifestations ont eu lieu, il y a aussi Vétroz plage qui a été créé cette année, les jeunes peuvent créer des manifestations aussi.

Y. Cordonier revient sur le biotope. Il y est allé et trouve l'endroit joli, mais c'est loin et dépend de l'endroit où l'on vit. Le parc proposé dans ce postulat est au centre géographique de Vétroz. Il est entouré sur 3 côtés par des zones villas. On n'est pas au bord du Rhône, on n'est pas au bord des voies CFF pour une par canin, on est au centre du village. La place du jeu est le plus loin possible des habitations pour le moins de nuisances possible, le nouvel ASP pourra aller contrôler le soir. Les places de parc c'est pour ceux qui habitent plus loin, par exemple au nord du village. Le but est de rendre l'endroit accessible à tout le monde.

Tous les groupes entrent en matière.

Le groupe UDC demande un scrutin à bulletin secret. Le vote bulletin secret est accepté.

#### **VOTE**

---

*Le postulat est accepté par 17 oui, 6 non et 2 abstentions.*

### **11. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXÉCUTIF**

Olivier Cottagnoud :

- La séance constitutive du CG aura lieu lundi 11 janvier 2021
- Il y aura des corrections de taxes déchets suite à un problème.
- Il remercie tous les conseillers pour leur participation et souhaite la bienvenue aux nouveaux.
- Un merci particulier à PMV avec qui il a eu grand plaisir à travailler pendant ces 4 années.

Fabien Papilloud

- Eclaircissements sur le nouveau règlement de police dans le prochain Vétrospective. M. P. Mange accepte cette réponse à sa question écrite.

Fabrice Germanier

- Zone réservée des Canadas. Le service se détermine en faveur de la décision du conseil municipal.
- Le périmètre d'urbanisation a été globalement reconnu comme cohérent. Il servira de matrice pour les futurs plans de zone.

Stéphane Papilloud

- Autorisation de l'Etat pour les torrents. Début des travaux mi/fin janvier, dès que l'OFEV nous donne le retour.

Lydia Moix

- La commission culturelle a mis en place avec le CMS une armoire communautaire au nord du CMS et où chacun peut y trouver des denrées non périssables ou des produits d'hygiène. Elle invite tout le monde à y déposer quelque chose.

Chaque Conseiller a souhaité de bons vœux au CG.

## 12. DIVERS

Le président du CG rappelle qu'il y a toujours une quête en cours pour les personnes qui n'auraient pas pu participer la fois précédente.

X. Berthouzoz demande si la qualité de l'eau du Botza a évolué depuis les dernières évaluations. O. Cottagnoud répond qu'il y a un monitoring trimestriel, les résultats montrent que la norme est dépassée, heureusement il s'agit d'un puit d'appoint et que donc les quantités sont diluées fortement et la teneur est bonne au robinet.

C. Richard demande à ce que les documents mis en ligne sur le site de la commune soient dans un format lisible et recherchable, en non au format image.

D. Roh revient sur la réponse à sa question sur les amendes d'ordre. Il estime qu'il est tout à fait possible d'avoir une table de d'amende précise, chose qui est faite au niveau fédéral. Il rappelle également que sur tous les moloks, le montant minimal affiché est de 200.- et si le règlement fixe maintenant un minimum à 100.- il faudrait mettre à jour l'affichage.

Le président Pierre-Michel Venetz, offre à chaque conseiller, général et municipal, une bouteille d'Amigne.

Il lit un petit discours de clôture de la législature.

---

Le président clôt la séance à 21h00.

Ainsi fait à Vétroz et complété, le 24.05.2021

Pierre-Michel Venetz

*Président du Conseil Général*



Dominique Kuster

*Secrétaire du Bureau*

2017 - 2020



Monique Roh-Roduit  
*Secrétaire du Bureau*  
2021 - 2024

